

# ACTION URGENTE

## RUSSIE. UN MILITANT TATAR CONDAMNÉ À TROIS ANS DE PRISON

**Rafis Kachapov, militant tatar et véhément détracteur du régime, a été condamné à trois ans d'emprisonnement le 15 septembre pour avoir critiqué le gouvernement russe.**

Le 15 septembre **Rafis Kachapov**, responsable de la section locale du Centre public tatar, une organisation non gouvernementale (ONG), a été déclaré coupable d'avoir encouragé des actes menaçant l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie (article 280.1 du Code pénal russe) et d'avoir incité à la haine ou à l'hostilité et au non-respect de la dignité humaine (article 282). Le jugement a été prononcé par le tribunal municipal de Naberejnye Tchelny, en République du Tatarstan (Russie). Ces charges sont liées à la publication de plusieurs articles sur sa page VKontakte, un réseau social bien implanté en Russie, après l'annexion de la Crimée par la Russie en mars 2014. Dans ses articles, il a vertement critiqué la participation de l'État russe au conflit armé dans l'est de l'Ukraine et le traitement des Tatars de Crimée dans la zone annexée.

Rafis Kachapov est détenu depuis le 28 décembre 2014. Des agents des services de sécurité fédéraux au Tatarstan ont perquisitionné à son appartement et saisi son ordinateur et d'autres appareils électroniques.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités russes à libérer Rafis Kachapov immédiatement et sans condition car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à abandonner les charges retenues contre cet homme et à prendre les mesures nécessaires pour annuler sa peine.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2015 À :**

#### Procureur général de la Fédération de

#### Russie

Yurii Yakovlevich Chaika  
Prosecutor General's Office  
ul. B. Dmitrovka, d.15a  
125993 Moscow GSP-3  
Russie  
Fax : + 7 495 987 5841, + 7 495 692  
1725

**Formule d'appel : Dear Prosecutor  
General, / Monsieur le Procureur  
général,**

#### Procureur de la République du Tatarstan

#### Ildus Saidovich Nafikov

Ul. Kremlevskaya 14  
420111 Kazan, Russie  
Fax : + 7 495 982 19 50  
+7 843 291 19 25  
Courriel : [rt.prok@tatar.ru](mailto:rt.prok@tatar.ru)

**Formule d'appel : Dear Prosecutor, /  
Monsieur le Procureur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 12/15. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR46/1128/2015/fr/>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## RUSSIE. UN MILITANT TATAR CONDAMNÉ À TROIS ANS DE PRISON

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Rafis Kachapov, responsable de la section locale du Centre public tatar à Naberejnye Tchelny, en République du Tatarstan (l'une des composantes de la Fédération de Russie), a été arrêté à son domicile le 28 décembre 2014 à 6 heures du matin par 10 hommes armés en civil. Il a été emmené à Kazan, capitale de la République du Tatarstan, et placé en détention provisoire. Il a alors appris qu'il faisait l'objet de poursuites pénales en vertu des articles 280.1 et 282 du Code pénal russe.

Dans une décision rendue le 30 décembre, le comité d'enquête a précisé que les charges pénales pesant sur Rafis Kachapov étaient liées à quatre billets publiés sur sa page VKontakte. Rafis Kachapov y critiquait durement la politique du président Vladimir Poutine et du gouvernement russe à l'égard de l'Ukraine et dénonçait les persécutions subies par les Tatars dans la Crimée annexée.

Rafis Kachapov a été maintenu en détention pendant toute la durée de l'enquête et du procès car, selon les enquêteurs, il risquait de nouveau de « se livrer à des activités criminelles ». Son avocat a demandé, sans succès, que son client soit assigné à résidence et dispose d'un accès restreint à Internet. Le procès a débuté le 26 juin 2015 à Naberejnye Tchelny et s'est achevé le 15 septembre.

Le tribunal a avancé qu'une analyse linguistique avait permis d'établir que les billets étaient formulés dans « un langage hostile visant à inciter à la haine entre des groupes », ces « groupes » définis de manière floue étant notamment les représentants de l'État, les Russes et les Tatars. En outre, il estimait que Rafis Kachapov avait insulté le président Poutine et, partant, les personnes qui avaient voté pour lui.

En 2009 déjà, Rafis Kachapov avait été déclaré coupable d'incitation à la haine mais il avait été condamné à une peine avec sursis. Pourtant, ni les textes pour lesquels il a été condamné en 2009 ni ceux pour lesquels il est emprisonné en 2015 n'incitent à la haine. En les publiant et en exprimant son opinion sur le régime et sa politique, Rafis Kachapov n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression. Comme l'a noté le Comité des droits de l'homme des Nations unies, les personnalités publiques, y compris celles qui exercent des fonctions au plus haut niveau du pouvoir politique, sont légitimement exposées à la critique et celle-ci relève de la liberté d'expression.

Nom : Rafis Kachapov  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 12/15, EUR 46/2487/2015, 28 septembre 2015